

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 PP 65 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 23 novembre 2015, par lequel M. le Préfet de police lui demande l'autorisation de régler à l'amiable les conséquences d'un accident dont la responsabilité incombe à la commune de Paris ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de police est autorisé à procéder, à concurrence de la somme indiquée dans le tableau ci-dessous, à l'indemnisation de la victime désignée ci-après en réparation de l'accident dont la responsabilité incombe en totalité à la commune de Paris.

Domages occasionnés par des faits imputables à l'activité de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

Nom du bénéficiaire	Somme due	Date de l'accident	Numéro du dossier
MMA, assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, le Cabinet BALLU	8 199,15 euros	06/07/2013	30725 SB/MS
TOTAL	8 199,15 euros		

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2015, à concurrence d'une somme de 8 199,15 euros sur les crédits inscrits au chapitre 921, article 921-1312, compte nature 678.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO